

Droit de réponse à la tribune du « Groupe de la majorité »

Nous sommes profondément choqués par les insultes proférées à notre encontre par le Maire de Tarbes et son Groupe dans « Tarbes le mag ». Insultes en réponse à nos remarques, tout à fait courtoises, formulées dans le cadre du débat démocratique, au sujet de l'augmentation de la taxe foncière et au sujet de l'affaire Trémège, plus précisément ses frais d'avocat. Très choqués aussi car « Tarbes le mag », soit disant magazine d'information de la mairie de Tarbes, n'a pas vocation à être le support de tels propos injurieux.

Concernant l'augmentation de la taxe foncière 2023

Oui, la taxe foncière sera bien augmentée de 7% et tous les Tarbais qui possèdent un bien immobilier s'en rendront compte lors de la réception de leur avis d'imposition. C'est facile de mettre l'augmentation de la taxe foncière sur le dos de l'Etat, même s'il a en effet revalorisé les bases fiscales. Mais si Monsieur le Maire ne veut pas que la taxe foncière augmente, il peut compenser tout ou partie de l'augmentation en diminuant significativement le taux qui est appliqué à ces bases et qui est voté par la majorité municipale. Il a donc toute liberté pour le faire et c'est d'ailleurs ce qui a été fait à l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées par le même Gérard Trémège. Faut-il en conclure que le Maire de Tarbes est plus bienveillant avec les contribuables de l'Agglomération qu'avec ceux de sa propre ville de Tarbes ?

Concernant les frais d'avocat

Rappelons que Gérard Trémège est mis en examen pour trois chefs d'inculpation (favoritisme, prise illégale d'intérêt et trafic d'influence) depuis plus de 8 ans. Il assure qu'une telle durée est uniquement due au fait que le dossier est totalement vide. Il affirme appeler de ses vœux un procès. C'est aussi le vœu que nous avons formulé dans la lettre que nous avons récemment adressée au Ministre de la Justice. Gérard Trémège devrait donc se montrer plutôt reconnaissant à notre égard!

Actuellement ses frais d'avocat s'élèvent à 160.000 €. Ils sont particulièrement élevés pour un avocat qui n'a pas réussi à obtenir la tenue du procès au bout de 8 ans et pour un dossier vide qui plus est!

Le Maire a fait voter en sa faveur une protection fonctionnelle par sa majorité, majorité qui le soutient de manière indéfectible et qui affiche une solidarité sans faille, en toute connaissance de cause, allant même jusqu'à cosigner cette tribune. Protection fonctionnelle qui est juridiquement discutable comme le démontre, encore récemment, un arrêt de la Cour de cassation, mais qui est surtout choquante du point de vue de la morale : est-ce aux contribuables tarbais à payer les procédures judiciaires du maire au regard des motifs de sa mise en examen ?

Mais nous retiendrons simplement qu'il s'est plusieurs fois solennellement engagé en conseil municipal à rembourser l'intégralité de ses frais de justice s'il venait à être condamné.

Nous ne souhaitons pas polémiquer avec le Monsieur le Maire, mais nous n'acceptons plus ses invectives qui tentent de nous salir en affirmant que nous sommes des menteurs, des personnes de mauvaise foi, des personnes ignorantes de la loi. Nous n'attaquerons pas Gérard Trémège en justice pour diffamation car sa première réaction serait de prendre un avocat payé par la Mairie et donc encore une dépense aux frais des contribuables tarbais. Nous persisterons à rester constructifs, nous faisons régulièrement des propositions pour améliorer la vie à Tarbes (stationnement, circulation, environnement, équipements sportifs...). Les accusations injustifiées et sans fondement contre nous empêchent un débat serein et utile.

Les conseillers municipaux « Tarbes Pour Tous »
Pierre Lagonelle, Selim Dagdag, Pierre Soulard

